Rappel de produit pour des raisons de sécurité

Publication du 12/05/2025

BITIO PROJECT SL Fat Burner - Brûleur de graisse rappelle Fat Burner - Brûleur de graisse



- Noms des modèles ou références concernés : **Fat Burner - complément alimentaire - marque Zenement - 120 gélules**
- Marque : **Zenement**
- **GTIN 8436589810402 Lot lot X063 Date limite de consommation 01/12/2027**
- Conditionnements : **Flacon plastique noir opaque avec fermeture à vis par bouchon noir**
- Date début/fin de commercialisation : **du 10/02/2025 au 24/04/2025**
- Température de conservation : **Produit à conserver à température ambiante**
- Informations complémentaires : **Fat Burneur avec Thé vert, L-carnithine, Garcinia cambodia, CLA et Café vert**
- Zone géographique de vente : **France entière**
- Distributeurs : **sites internet www.amazon.fr et www.zenement.com**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **Parution de l'Arrêté Ministériel du 15 Avril 2025 portant sur la suspension de mise sur le marché en France de compléments alimentaires contenant la plante Garcinia cambogia Desr., ainsi que le rappel des produits**
- Risques encourus par le consommateur : **Présence de substance interdite**
- Description complémentaire du risque : **Risques hépatiques, cardiovasculaires et digestifs**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus consommer, Ne plus utiliser le produit, Détruire le produit.**

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Remboursement.**
- Date de fin de la procédure de rappel : **mardi 8 juillet 2025**

CONTACT

- Informations complémentaires publiques : **Merci ne ne plus consommer de Fat Burner Zenement - Brûleur de Graisses Zenement. Pour toute question, merci de contacter notre service consommateurs à info@zenement.com**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

https://rappel.conso.gouv.fr

Le site des alertes de produits dangereux

FAITES PASSER LE MESSAGE :
Informez vos parents et amis de ce rappel !
Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre